

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 10 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 28 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, , M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU

En préambule de la séance

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leurs implications dans les divers projets et animations portés par la commune: ciné été, Illiwap, jouons local ..

Monsieur Jean-Michel REY fait part de sa volonté d'organiser son départ à la retraite dans les meilleurs conditions après 35 ans de fonction à Longes. Il va former M. Nicolas MASOURENOK afin que celui-ci soit le plus rapidement possible autonome dans la gestion du secrétariat de la mairie de Longes. Il suivra différentes formations jusqu'au départ définitif de M. REY.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

TARIFS PERISCOLAIRES

La société API Restauration va augmenter ces tarifs de 2,95% à compter du 1er octobre 2024.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2024 :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE				
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS	Garderie Pause Méridienne	TOTAL	2023
De 0 à 499,99	3,42 €	0,94 €	4,36 €	4,26 €
De 500 à 999,9	3,42 €	1,81 €	5,23 €	5,13 €
supérieur à 1000	3,42 €	2,30 €	5,72 €	5,62 €
Non communiqué	3,42 €	3,33 €	6,75 €	6,65 €

Un rendez vous avec la société API a été organisé avec M. le MAIRE et Mme BOIRON afin de renforcer la communication et évoquer la composition des repas. Mme Camille BRUYAS confirme que ceux-ci sont variés et équilibrés. Une visite sur le lieu de fabrication des repas sera organisée sur la fin de 2024.

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Balasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Jurarie, La Planche, Le Bricchet, Le Coin, Le Cros, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Vanel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la présente augmentation.

REGLEMENT DE LOCATION DE MAISON DES ASSOCIATIONS & SALLE D'ANNIMATION

La modification des règlements intérieur est soumis à un groupe de travail constitué de Mme Murielle BOIRON, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND et Mme Marie -Françoise BONNARD.

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE

L'article 5 de la délibération du 19 octobre 2021 créant la régie de recettes de Longes prévoyait que le montant mensuel encaissé par la régie était de 6.000 €. Actuellement le montant moyen de l'encaisse s'élève à 11.000 €. L'article 5 de la présente délibération est modifié et prévoit une encaisse de 15.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la présente augmentation.

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME POUR LA TRANSFORMATION DU COMMERCE SITUÉ AU 395 GRANDE RUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de transférer la bibliothèque de Longes dans les locaux de l'actuel commerce situé au 395 Grande Rue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire afin de pouvoir réaliser les ouvertures de porte et de fenêtre et le changement de destination, conformément aux dispositions générales du Code de l'Urbanisme. Il propose de confier cette mission de M. VAGANAY, architecte à Vienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, un permis de construire en vue de la transformation du local commercial situé au 395 Grande Rue sur les parcelles cadastrées AK n° 207 et AK n°433.

CONVENTION D'ÉTUDES ET VEILLE FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

L'EPORA met en œuvre des politiques foncières publiques, en procédant à des acquisitions foncières et immobilières et autres opérations de nature à faciliter l'usage ultérieur des terrains. Il intervient dans le cadre de conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Afin de saisir les opportunités foncières tout au long de la durée de la convention, l'EPORA agit pour le compte de la Collectivité qui a vocation à devenir propriétaires des dits biens. Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention établi par EPORA, comprenant :

- Le cadre général de la coopération
- Le contenu de la coopération
- Les obligations des parties
- Les modalités juridiques et financières de la coopération
- La fin de la convention et litiges.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le principe de signature d'une convention d'études et de veille foncière entre la commune de Longes, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPOA.

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION – SECRÉTARIAT INTERCOMMUNAL COMMUNICATION

En 2024, la réactivation du service de secrétariat intercommunal a été décidé par Vienne Condrieu Agglomération, en accord avec les communes.

Les objectifs de ce service sont :

- Le remplacement en urgence des agents des communes, en cas de congés maladie ou d'absence non prévisible ;
- La mise en œuvre de renfort ponctuel, pour des besoins de courte durée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal de Vienne Condrieu Agglomération.

COMMUNICATION

Le site internet avance correctement. Les textes sont partagés pour correction avant intégration dans le site internet.

Organisation d'une réunion d'information ouverte à tous Illiwap/Jouons local, le mardi 1^{er} octobre à 18h30. Mme Marie-Françoise BONNARD et Mme Camille BRUYAS y expliqueront le fonctionnement de ces deux canaux de communication .

Illiwap est en phase de validation auprès du conseil municipal et le feu vert sera donné pour passer l'appli en mode public dès le 1^{er} octobre à la suite de la présentation.

La page Facebook de la commune sera clôturée après le lancement d'Illiwap

Il est évoqué la mise en place d'adresse mail individuelle pour chaque conseiller municipal si celui-ci en fait la demande.

Monsieur le Maire remercie la commission communication pour tout le travail fourni en amont de la mise en place de ces deux applications.

CÉRÉMONIE DU MONT MONNET

Nous vous rappelons que l'hommage aux résistants du Mont Monet le 21 septembre à 8h30 la stèle de Remillieux. Cette manifestation est ouverte à tous

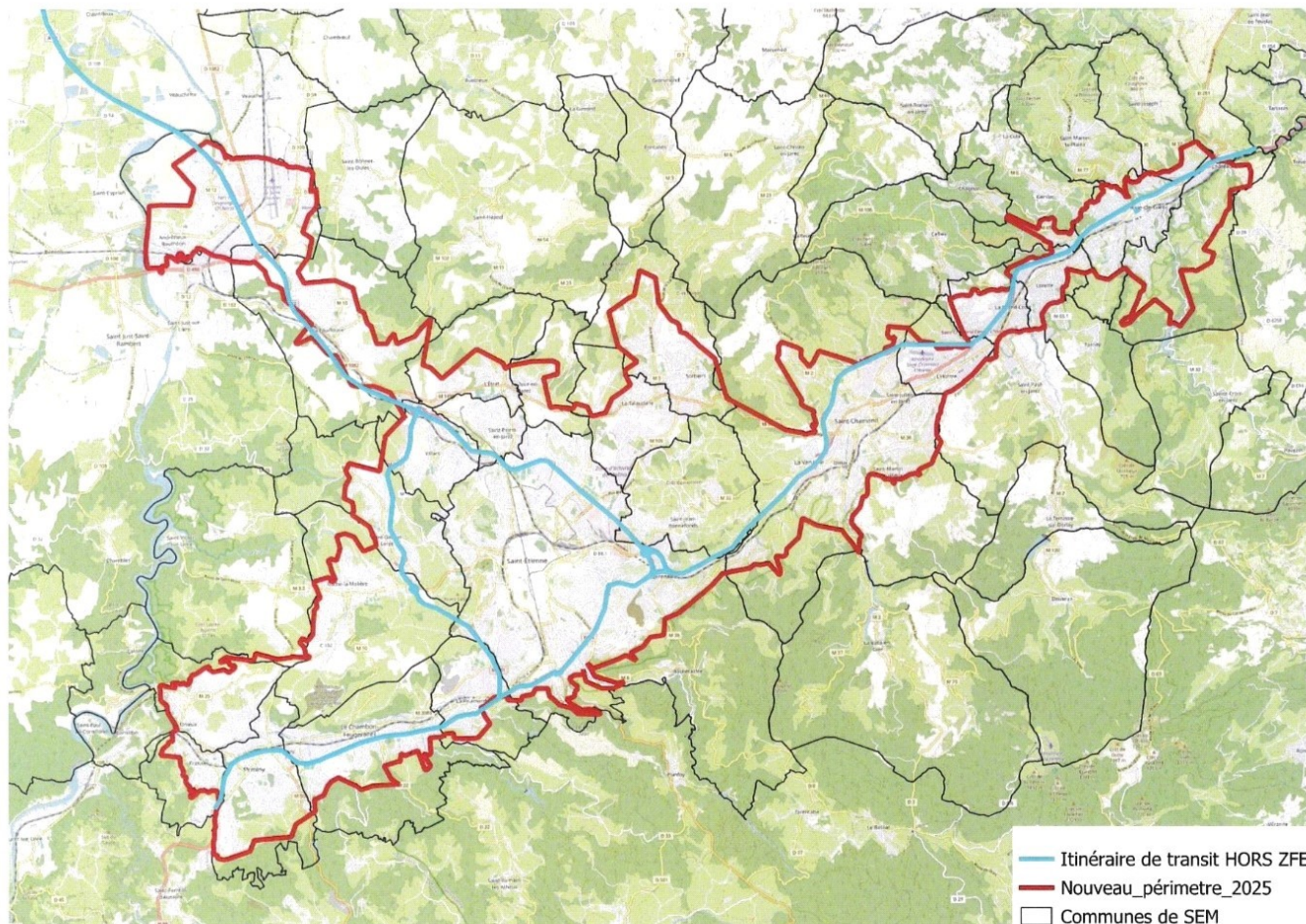
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Au vu de l'impact sanitaire avéré, Saint-Étienne Métropole a signé dès octobre 2018 le pacte d'engagement pour le déploiement d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE). Cet engagement volontaire a permis d'anticiper la dernière loi Climat et Résilience qui impose aux collectivités de plus de 150 000 habitants la mise en place d'une ZFE avant le 31 décembre 2024 (article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales).

Cette zone à faibles émissions cible les poids lourds (camions) et véhicules utilitaires légers (fourgons, fourgonnettes). Elle ne concerne pas les voitures particulières, les deux roues et le transport de personnes (bus, car).

La deuxième étape sera mise en place en janvier 2025. Elle cible les véhicules classés CritAir5 (véhicules diesel immatriculés entre 1997 et 2000) et CritAir4 (véhicules diesel immatriculés entre 2001 et 2005). La loi Climat et Résilience impose d'étendre le périmètre de la ZFE de manière à englober au moins 50% de la population de Saint Etienne Métropole. En conséquence, le Conseil métropolitain de mars 2024 a validé un nouveau périmètre étendu. Il concerne désormais 26 communes et s'appliquera le 1^{er} janvier 2025.

Vous trouverez ci-dessous le nouveau périmètre.



DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN ET VENTE DE MAISON D'HABITATION

- Vente d'une maison d'habitation au 14, rue des Glycines
- Vente d'une maison d'habitation et terrain au 25, rue de la Forge
- Vente d'une indivision au 4475, route de Rive-de-Gier
- Vente d'une maison au 2300, route de Condrieu

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal examine la demande de subvention adressée par différents organismes et associations pour l'année 2024. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne donner pas suite pour l'organisme suivant : AFM Téléthon



COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Voirie

L'entretien des chemins de la commune a débuté. Il est rappelé que le passage des épareuses est interdit du 15 avril au 15 août.

Le programme 2025 de travaux de voirie avec L'Agglomération sera défini en fonction de l'avancement des réalisations de 2024. Cela comprendra en priorité l'enfouissement des lignes électriques situées Route de la Planche. Certaines grilles d'évacuation des eaux pluviales seront à remettre en place dans le hameau de Remillieux.

Le Conseil Municipal tient particulièrement à remercier les services techniques de Longes pour le temps et l'énergie passés à la préparation de certains chemins empruntés lors de la manifestation sportive « l'Ecureuil » dans des conditions difficiles.

Sécurité

Sur proposition de M. le Maire, Mme Yvette BONNARD sera invitée à chaque réunion liée à la sécurité.

Ecole / Périscolaire

Une réunion a été faite à la rentrée afin de pouvoir présenter les deux nouveaux agents, Mme GREZ Carole et M. MOREAU Bastien au reste de l'équipe et évoquer les projets d'animation pour le périscolaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marielle GIRAUD COLOMBET secondera Mme Murielle BOIRON et que la salle d'accueil du périscolaire se trouve maintenant située dans la cinquième classe.

Organisation du 11 novembre

Mme Isabelle MARQUET informe le Conseil Municipal de l'accord de Mme la Directrice de l'Ecole pour faire participer les enfants à la cérémonie du 11 novembre.

Contrat Local de Santé

Mme Isabelle MARQUET fait part au Conseil Municipal que le contrat local de santé 2024-2027 (contrat qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé) signé entre Vienne Condrieu Agglomération et Agence Régionale de Santé est à la disposition des Conseillers Municipaux en Mairie et consultable sur le site de Vienne Condrieu Agglomération.

Personnes Agées

Mme Isabelle MARQUET rappelle la réunion du 25 juin 2024 avec les personnes âgées où il avait été évoqué la possibilité de créer des ateliers à Longes avec le CRIAS. Les dates et les thèmes sont fixés :

- Le 21 novembre : « Parer aux chutes , prévenir les risques dans mon logement »
- Le 12 décembre : « Attention mémoire, comment faire pour ne rien oublier »

Concernant l'organisation de ces ateliers, des informations complémentaires seront prochainement communiquées

Lors de cette rencontre, un questionnaire sur l'habitat avait été remis. De façon anonyme, il doit permettre de mieux connaître les besoins en matière d'habitat et élaborer une réponse adaptée. Nous comptons sur vos réponses avant fin septembre, vous pouvez le récupérer en Mairie si vous êtes intéressés pour participer à cette étude.

Lotissement de la Charpière

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal qu'il va recevoir le 4 septembre le groupe GGL, promoteur pour le quartier de la Charpière. Suite au refus de permis d'aménager, le promoteur devait redéposer un permis d'aménager vers le 15 avril. Suite à la baisse du marché immobilier, le groupe GGL ne l'a pas fait.



Un deuxième aménageur a été reçu en Juillet avec le mandataire des propriétaires afin de relancer le projet. Monsieur le Maire précise que la pression a été mise sur, à la fois les propriétaires et les aménageurs, pour que le projet avance.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal :

- Du montant de la dotation aux aménités rurales (appartenance au Parc du Pilat) : 12.379,00 €
- De la présentation du PADD du PLUi à l'Agglo le mardi 17 septembre 2024 à 18h30
- De l'installation d'un food-truck le Jeudi—Place de l'Eglise à partir du mois de Novembre
- Du challenge Escoffier/Municipalité de boules lyonnaises organisé par la Boule Longearde le 21 septembre

Monsieur le Maire remercie l'association des Jeunes de Longes pour le nettoyage de la place du Four.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 8 octobre 2024

L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h10



**La communication de
notre commune évolue !**

Les applications Illiwap et Jouons
local arrivent à LONGES

**RÉUNION
D'INFORMATION**
OUVERTE À TOUS

**1 octobre
2024
18h30** | Salle d'animation
Mairie de
LONGES

Un apéritif vous sera
offert à la suite de la
réunion

illiwap

**JOUONS
LOCAL**

Pensez à télécharger les applications avant de
venir



L'AVPL

en association avec
la mairie de Longes
vous convie à la

JOURNÉE DU PATRIMOINE

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

Visite de l'église et du clocher de Longes

sur inscription* au: 06.29.45.45.99
à 10h, 14 h et 16h

* Places limitées





INCIVILITE : ce mot vient du latin *incivilitas* dont la première utilisation remonte à 1426, et est apparu dans la langue française au XVII^e siècle. Ce terme exprime un manque de civilité, le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. C'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole. Elle menace même notre qualité de vie.

La plupart d'entre elles constituent également des délits pénaux. Si chaque incivilité a désormais un prix, la bonne volonté de chacun, elle, n'en a pas...

ALORS avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

LE TROUBLE DE VOISINAGE

La notion de trouble de voisinage inclut le tapage nocturne, mais aussi le tapage diurne, les odeurs ou encore, certains comportements tels que les dégradations, les violences, les menaces...

Tels que : Chien aboyant continuellement, Bruit de tondeuses, en dehors des heures autorisées qui sont :

- Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30
- Les Samedis de : 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de : 10 heures à 12 heures

LES ORDURES, LES DECHETS ET MATERIAUX

Les sacs déposés en dehors des jours légaux de ramassages traînent dans les rues, ou près des containers à verres, au risque d'être éventrés et éparpillés un peu partout.

Désolant spectacle dans notre village qui se bat pour avoir une bonne image ; certains préfèrent polluer plutôt que de se rendre dans une déchetterie.

L'essentiel étant de les mettre ceux les yeux des autres !! Des gestes souvent égoïstes, qui peuvent même se révéler inconscients quand on connaît la dangerosité de certains produits qui doivent être traités. Protection de l'environnement oblige. Que laisserons-nous à nos enfants !

LE STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule sur les trottoirs est une plaie pour les piétons, obligeant ceux-ci à marcher sur la route. Laissez le trottoir pour "trotter". Pensez aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés et aux mams avec landaus.

Ne stationnez pas non plus devant les entrées des maisons (souvent de vos voisins).

LA JEUNESSE

C'est à vous parents, d'assurer la sécurité et la surveillance de vos enfants et c'est, dès le plus jeune âge qu'ils doivent apprendre ce qu'ils ne peuvent pas faire et surtout ce qui est interdit.

Un enfant ne doit pas jouer sans surveillance dans une impasse ou une rue qui est un espace public et non un terrain de jeu. En cas d'accident causé par votre enfant, vous parents êtes seuls responsables!

LES ANIMAUX

Propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures afin d'éviter des incidents. Des sacs sont à votre disposition dans différents points de la commune.